

Memorandum

POUR : **Paris Place d'Arbitrage (Carine Dupeyron ; Claire Pauly ; Thomas Parigot)**

DE : **FTI Consulting (Juliette Fortin et Nicolas Mocq)**

DATE : **4 mars 2025**

RE : **Estimation de la taille du marché de l'arbitrage à Paris**

1. Introduction et résumé de nos conclusions

- 1.1 La France a l'un des plus gros marchés juridiques en Europe, estimé à 44,3 milliards d'EUR en 2021.¹ Au sein de ce marché, l'industrie de l'arbitrage international, concentrée à Paris, a une contribution importante dans l'économie parisienne et française. Elle représente également plusieurs milliers d'emplois à Paris et en région parisienne.
- 1.2 La réputation de Paris en tant que centre d'arbitrage de premier plan repose en particulier sur la présence d'institutions prestigieuses, telles que la Chambre de commerce internationale (« CCI »), des cabinets d'avocats et d'experts de premier plan.

¹ <https://www.lemondedudroit.fr/publications/248-etudes-et-documents/76470-activite-professions-juridiques-represente-44-3-milliards-euros-chiffre-affaires-france.html>.

- 1.3 Paris Place d'Arbitrage nous a demandé d'estimer la taille du marché de l'arbitrage international à Paris (le « **Marché** »).² Nous définissons le Marché comme le chiffre d'affaires annuel généré en France par les acteurs travaillant directement dans des activités en lien avec l'arbitrage.³ Ce chiffre d'affaires se retrouve dans un second temps réinjecté auprès d'acteurs ayant un lien indirect avec l'arbitrage, par le biais (i) des avocats, experts, employés des activités d'arbitrage dans leurs dépenses quotidiennes (logement personnel, commerces locaux, restaurants, loisirs etc.) mais également (ii) des dépenses des cabinets ou des institutions elles-mêmes (locaux professionnels, organisation d'événements avec location de salles et services traiteur etc.). Ainsi, une part importante du Marché se retrouve réinjectée dans l'économie locale de la ville de Paris et de la région parisienne.
- 1.4 Nous avons réalisé cette estimation à partir de deux approches, en fonction des acteurs considérés :

² Nous prenons l'hypothèse que toute l'activité d'arbitrage international en France se concentre à Paris.

³ Nous ne tenons ainsi pas compte du chiffre d'affaires généré par des acteurs ayant un lien indirect avec l'arbitrage afin d'éviter tout double-comptage avec le chiffre d'affaires déjà considéré par les acteurs ayant un lien direct. Par exemple, le chiffre d'affaires générés par les bailleurs des acteurs directs de l'arbitrage est déjà comptabilisé dans le chiffre d'affaires des acteurs directs qui sert, entre autres choses, à payer les bailleurs.

- (1) une **approche 'top-down'** : nous estimons le chiffre d'affaires annuel généré par les professionnels impliqués sur des arbitrages à partir d'une approche 'top-down'. Nous avons identifié les trois catégories de professionnels suivants :
- les avocats en arbitrage ;
 - les experts impliqués sur des arbitrages ; et
 - les tiers financeurs.
- (2) une **approche 'bottom-up'** : nous estimons le chiffre d'affaires annuel généré par les activités directement liées à l'arbitrage à partir d'une approche 'bottom-up'. Nous avons identifié les cinq activités suivantes :
- les honoraires CCI ;
 - les centres d'audiences ;
 - les fournisseurs de service (audiences) ;
 - les frais de voyages (audiences) ; et
 - les frais de voyages (événements).
- 1.5 Pour notre analyse, nous nous sommes assurés qu'il n'y avait pas de double-comptage entre le chiffre d'affaires annuel généré pour les catégories de professionnels estimées par une approche 'top-down' et celui des activités estimées par une approche 'bottom-up'.
- 1.6 Nous estimons le Marché à 773,9 millions d'EUR par an, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous.

Table 1-1 : Taille du Marché (EURm / an)

Professionnels / activités	Montant
Avocats	574,2
Experts	105,0
Tiers financeurs	3,4
Total professionnels (approche 'top-down')	682,5
Honoraires ICC ⁽¹⁾	73,0
Centres d'audiences	8,4
Fournisseurs de service (audiences)	2,2
Frais de voyage (audiences)	3,7
Frais de voyage (événements)	4,0
Total activités (approche 'bottom-up')	91,4
Total	773,9

Sources : Sections 3 et 4 ci-dessous.

Note : (1) incluant les frais d'arbitres.

- 1.7 Ce mémorandum comprend quatre sections :
- en Section 2, nous résumons notre approche pour l'estimation du Marché ;
 - en Section 3, nous présentons notre estimation du chiffre d'affaires pour les professionnels de l'arbitrage à partir d'une approche '*top-down*' ; et
 - en Section 4, nous présentons notre estimation du chiffre d'affaires des activités liées à l'arbitrage à partir d'une approche '*bottom-up*'.

2. Approche pour l'estimation du Marché

- 2.1 Le Marché comprend deux dimensions principales : (1) le chiffre d'affaires généré par les professionnels directement impliqués dans des procédures d'arbitrage et (2) le chiffre d'affaires généré par les activités annexes directement liées à l'arbitrage.
- 2.2 Pour chacune de ces dimensions, nous avons développé une approche spécifique :
- (1) professionnels directement impliqués dans des procédures d'arbitrage : nous avons estimé leur chiffre d'affaires annuel à partir d'une approche '*top-down*' ; et
 - (2) activités annexes directement liées à l'arbitrage : nous avons estimé le chiffre d'affaires annuel à partir d'une approche '*bottom-up*'.

Approche '*top-down*'

- 2.3 Nous avons suivi une approche '*top-down*' pour estimer le chiffre d'affaires annuel généré par les professionnels directement impliqués dans les procédures d'arbitrage, à savoir :
- (i) les avocats ;
 - (ii) les experts ; et
 - (iii) les tiers financeurs.
- 2.4 Pour (i) les avocats et (ii) les experts, nous avons dans un premier temps identifié les cabinets et / ou les générateurs de revenus (i.e. les associés / experts) à partir de classements de référence.
- 2.5 Nous avons ensuite estimé le chiffre d'affaires annuel de chacun de ces professionnels comme :
- le nombre d'associés / experts ; *multiplié par*
 - le chiffre d'affaires annuel généré par ces individus.
- 2.6 Pour les (iii) tiers-financeurs, nous avons estimé le chiffre d'affaires annuel à partir des informations financières disponibles publiquement.
- 2.7 Nous détaillons les hypothèses retenues ainsi que nos estimations en Section 3 ci-dessous.

Approche '*bottom-up*'

- 2.8 Nous avons suivi une approche '*bottom-up*' pour estimer le chiffre d'affaires annuel généré par les activités annexes directement liées à l'arbitrage, à savoir :
- (i) les honoraires CCI ;
 - (ii) les centres d'audiences ;
 - (iii) les fournisseurs de services (audiences) ;
 - (iv) les frais de voyages (audiences) ; et
 - (v) les frais de voyages (événements).
- 2.9 Ces activités annexes sont directement liées à la tenue d'arbitrages à Paris. Nous estimons le chiffre d'affaires de ces activités à partir du nombre d'arbitrages CCI tenus à Paris, dans la mesure où le nombre d'arbitrages tenus par d'autres centres à Paris est marginal.⁴
- 2.10 Les (i) honoraires CCI sont facturés aux parties afin de couvrir les coûts d'enregistrement du cas, les honoraires des arbitres et les dépenses administratives de la CCI. Nous avons estimé les honoraires CCI comme :
- le nombre de cas CCI enregistrés par an ; *multiplié par*
 - les honoraires par cas.
- 2.11 Les (ii) centres d'audiences, (iii) fournisseurs de services (audiences) et (iv) frais de voyages (audiences) génèrent un chiffre d'affaires qui est directement lié au nombre d'audiences tenues à Paris. Nous avons estimé le chiffre d'affaires généré par ces activités comme :
- le nombre d'audiences tenues à Paris par an ; *multiplié par*
 - le coût par audience.
- 2.12 Les (v) frais de voyages (événements) génèrent un chiffre d'affaires qui dépend du nombre d'événements à caractère international tenu à Paris. Nous avons estimé le chiffre d'affaires générés par cette activité comme :
- le nombre d'événements internationaux en lien avec l'arbitrage tenus à Paris par an ; *multiplié par*
 - la durée moyenne des événements ; *multiplié par*
 - le nombre de participants étrangers ; *multiplié par*
 - les dépenses par événement des participants étrangers.

⁴ Par exemple, il y a eu 15 cas CIRDI / CNUDCI à Paris depuis 2004 selon la base de données CIRDI.

2.13 Nous détaillons les hypothèses retenues ainsi que nos estimations en Section 4 ci-dessous.

3. Chiffre d'affaires généré par les professionnels de l'arbitrage (approche 'top-down')

3.1 Nous détaillons ci-dessous notre estimation du chiffre d'affaires généré par les professionnels de l'arbitrage à partir d'une approche 'top-down'. Ces professionnels sont :

- (i) les avocats ;
- (ii) les experts ; et
- (iii) les tiers financeurs.

Avocats

3.2 Comme expliqué au paragraphe 2.5 ci-dessus, nous avons estimé le chiffre d'affaires annuel généré par les avocats en arbitrage international à Paris comme :

- (1) le nombre d'avocats associés ; *multiplié par*
- (2) le chiffre d'affaires annuel généré par ces avocats.

3.3 *Premièrement*, nous avons identifié le nombre d'avocats associés en arbitrage à Paris à partir du classement 2024 publié par Leaders League pour la catégorie '*Dispute resolution - International arbitration (France)*'.⁵ Nous avons ainsi identifié 313 avocats associés en arbitrage à Paris (et 131 cabinets).⁶

3.4 *Deuxièmement*, nous avons estimé le chiffre d'affaires annuel généré par ces 313 avocats à partir des informations publiées par Décideurs Juridiques dans son édition 2024 du classement des 150 cabinets selon le chiffre d'affaires par associé de 2023.⁷

3.5 Ce classement fournit le chiffre d'affaires moyen généré par associé pour 58 des 131 cabinets identifiés comme actifs en arbitrage à Paris (voir paragraphe 3.3 ci-dessous) :

⁵ <https://www.leadersleague.com/en/rankings/contentieux-and-arbitrage-arbitrage-international-cabinet-d-avocats-france-2024>.

⁶ Nous avons fait l'hypothèse que tous les avocats listés dans le classement Leaders League sont associés.

⁷ <https://decideurs-juridiques.com/decideurs-100/58986-decideurs-150-de-la-productivite-par-associe-l-edition-2024.html>

- pour les 144 avocats associés appartenant à l'un des 58 cabinets actifs en arbitrage listés dans le classement Décideurs Juridiques (pour lesquels nous avons des informations sur le chiffre d'affaires par associé), nous avons pris l'hypothèse que leur chiffre d'affaires était identique au chiffre d'affaires moyen réalisé par les associés de leur cabinet (toutes activités confondues) ; et
- pour les 169 avocats associés appartenant à un cabinet non listé dans le classement Décideurs Juridiques, nous avons pris l'hypothèse que leur chiffre d'affaires était identique au chiffre d'affaires moyen par associé des 58 cabinets actifs en arbitrage ci-dessus (1,8 million d'EUR / associé).

3.6 Nous estimons ainsi un chiffre d'affaires annuel généré par les avocats associés en arbitrage à **574,2 millions d'EUR**.

Experts

3.7 Comme expliqué au paragraphe 2.5 ci-dessus, nous avons estimé le chiffre d'affaires annuel généré par les avocats en arbitrage international à Paris comme :

(1) le nombre d'experts ; *multiplié par*

(2) le chiffre d'affaires annuel généré par ces experts.

3.8 *Premièrement*, nous avons identifié 89 experts à Paris intervenant sur des arbitrages en consolidant les informations provenant de trois sources :

- le classement Lexology ('Arbitrage' – 'France' – 'Consulting Expert'), identifiant 33 experts ;⁸
- le classement Leaders League ('Litigation support' – 'Arbitrage international'), identifiant 67 experts ;⁹ et
- les associés des cabinets membres du ERE Pledge, identifiant 7 experts.

3.9 *Deuxièmement*, nous avons estimé le chiffre d'affaires annuel généré par ces 89 experts à partir d'hypothèses de chiffre d'affaires annuel en fonction de leur classement individuel selon Lexology.¹⁰ Nous détaillons ces hypothèses de chiffre d'affaires annuel ci-dessous.

⁸

<https://www.lexology.com/index/report/arbitration/rankings?r=1842451&t=1725469#global-elite%20thought%20leader>

⁹

<https://www.leadersleague.com/fr/classements/litigation-support-arbitrage-international-cabinet-d-audit-et-d-expertise-comptable-france-2024>

¹⁰

Nous avons déterminé ces hypothèses à partir de notre expérience.

Table 3-1 : Chiffre d'affaires des experts en arbitrage en fonction de leur classement Lexology (EUR / an)

Classement Lexology	Hypothèse chiffre d'affaires
Global Elite Thought Leaders	3 000 000
Recommended	2 000 000
Future Leaders	1 000 000
Non classé	750 000

- 3.10 Nous estimons ainsi un chiffre d'affaires annuel généré par les experts en arbitrage à **105,0 millions d'EUR.**

Tiers financeurs

- 3.11 Comme expliqué au paragraphe 2.6 ci-dessus, nous avons estimé le chiffre d'annuel généré par les tiers financeurs en arbitrage international à Paris à partir du chiffre d'affaires publiés dans leurs comptes.
- 3.12 Nous avons identifié trois fonds de tiers financeurs (Profile Investment, Fortress Investment Group et IVO Capital) à partir des fonds :
- listés dans le classement Leaders League ('Litigation funding' – 'Europe') ; et
 - ayant une entité française déposant ses comptes publiquement.¹¹
- 3.13 Pour Profile Investment et Fortress Investment Group, nous avons considéré que l'intégralité de leur chiffre d'affaires (soit 100%) est liée au financement d'arbitrages à partir des informations disponibles sur leur site internet.
- 3.14 Pour IVO Capital, nous avons calculé la proportion de leur chiffre d'affaires réalisé sur le financement d'arbitrages (7,1%) comme (i) le capital déployé sur l'activité 'litigation finance' au 31 juillet 2023 (115 millions d'EUR) *divisé par* (ii) les actifs sous gestion au 30 septembre 2024 (1 630 millions d'EUR).¹²
- 3.15 Pour chacun des fonds, nous avons calculé le chiffre d'affaires annuel moyen à partir des années pour lesquelles des données sont publiquement disponibles :
- Profile Investment : 1,5 million d'EUR annuel à partir des années 2016-2019 et 2021 ;

¹¹ Accessibles sur le site www.pappers.fr.

¹² Ces informations sont les dernières informations disponibles sur le site internet d'IVO Capital (<https://en.ivocapital.com/> et <https://en.ivocapital.com/litigation-finance-2>).

- Fortress Investment Group : 1,1 million d'EUR annuel à partir des années 2022-2023 ; et
- IVO Capital : 0,8 million d'EUR annuel pour le financement d'arbitrage (soit 7,1% du total de 11,3 millions d'EUR) à partir des années 2021-2023.

3.16 Nous estimons ainsi un chiffre d'affaires annuel généré par les tiers financeurs de procédures d'arbitrage à **3,4 millions d'EUR**.

4. Chiffre d'affaires généré par les activités annexes de l'arbitrage (approche '*bottom-up*')

4.1 Nous détaillons ci-dessous notre estimation du chiffre d'affaires généré par les activités annexes directement liées à l'arbitrage à partir d'une approche '*bottom-up*'. Ces activités sont :

- (i) les honoraires CCI ;
- (ii) les centres d'audiences ;
- (iii) les fournisseurs de services (audiences) ;
- (iv) les frais de voyages (audiences) ; et
- (v) les frais de voyages (événements).

Honoraires CCI

4.2 Comme expliqué au paragraphe 2.10 ci-dessus, nous estimons le chiffre d'affaires annuel généré par les honoraires CCI comme :

- (1) le nombre de nouveaux cas enregistrés par la CCI par an ; *multiplié par*
- (2) le montant moyen des honoraires par cas.

4.3 *Premièrement*, nous avons estimé le nombre de nouveaux cas enregistrés par la CCI par an comme la moyenne des nouveaux cas enregistrés sur les années 2021 à 2023, soit 802 cas.¹³ Parmi ces nouveaux cas, nous prenons l'hypothèse que :

- 75% font l'objet d'une sentence, soit 602 cas ;
- 12,5% vont jusqu'aux audiences mais sont transigés avant la sentence, soit 100 cas ;

¹³ ICC Dispute Resolution Statistics pour les années 2021 (840 cas enregistrés), 2022 (695 cas enregistrés) et 2023 (870 cas enregistrés). 802 = moyenne (840, 695, 870). Lien vers [Jus Mundi](#).

- 12,5% sont transigés avant les audiences, soit 100 cas.

4.4 *Deuxièmement*, nous avons estimé le montant moyen des honoraires par cas à partir du calculateur de coûts disponible sur le site de la CCI, en retenant l'hypothèse d'un montant moyen de réclamation de 128 millions d'EUR, soit des honoraires moyen de EUR 104 000 pour un cas faisant l'objet d'une sentence.¹⁴ Nous comprenons que les cas transigés avant la sentence ou les audiences donnent lieu à des honoraires moins élevés.¹⁵

4.5 Nous estimons ainsi les honoraires CCI annuels à **73,0 millions d'EUR**.¹⁶

Centres d'audiences

4.6 Comme expliqué au paragraphe 2.11 ci-dessus, nous avons estimé le chiffre d'affaires annuel généré par les centres d'audiences comme :

(1) le nombre de jours d'audiences tenues à Paris par an ; *multiplié par*

(2) le coût moyen des centres d'audiences par jour d'audience.

4.7 *Premièrement*, nous avons estimé le nombre de jours d'audiences tenues à Paris par an (936 jours) comme :

- le nombre de jours ouvrés annuels (260 jours) ; *multiplié par*
- le nombre de salles d'audiences disponibles dans les deux centres d'audiences (6 salles) ;¹⁷ *multiplié par*
- le taux d'occupation des salles d'audiences, estimé à 60%.

¹⁴ Calculé comme la moyenne du montant moyen des réclamations sur les années 2021-2023. Voir ICC Dispute Resolution Statistics pour les années 2021 (164 millions d'EUR), 2022 (154 millions d'EUR) et 2023 (65 millions d'EUR). 128 = moyenne (164, 154, 65). Lien vers [Jus Mundi](#). Lien vers Calculateur de coûts [CCI](#).

¹⁵ Nous supposons que les cas arrêtés avant les audiences (100 cas) donnent lieu à un tiers des honoraires moyens (34 667 EUR = $1/3 \times 104\,000$ EUR), et que les cas arrêtés après les audiences mais avant la sentence (100 cas) donnent lieu à deux tiers des honoraires moyens (69 333 EUR = $2/3 \times 104\,000$ EUR).

¹⁶ 72 982 000 EUR = $100 \times 34\,667$ EUR + $100 \times 69\,333$ EUR + $602 \times 104\,000$ EUR.

¹⁷ 4 salles d'audiences chez Delos et 2 salles d'audiences dans le centre CCI.

4.8 *Deuxièmement*, nous estimons le coût moyen des centres d'audiences par jour d'audience à 9 000 EUR.¹⁸

4.9 Nous estimons ainsi le chiffre d'affaires annuel généré par les centres d'audiences à **8,4 millions d'EUR**.

Fournisseurs de services (audiences)

4.10 Comme expliqué au paragraphe 2.11 ci-dessus, nous avons estimé le chiffre d'affaires annuel généré par les fournisseurs de services pour les audiences comme :

(1) le nombre d'audiences tenues à Paris par an ; *multiplié par*

(2) le coût moyen des fournisseurs de services par audience.

4.11 *Premièrement*, nous avons estimé le nombre moyen d'audiences tenues à Paris par an à 187 audiences comme :

- le nombre de jours d'audiences tenues à Paris par an (936 jours) ;¹⁹ *divisé par*
- la durée moyenne d'une audience (estimée à 5 jours).

4.12 *Deuxièmement*, nous avons estimé le coût moyen des fournisseurs de services par audience (12 000 EUR) comme :

- le coût des services de transcription (10 000 EUR) ;²⁰ et
- le coût des services d'interprétation (2 000 EUR).²¹

4.13 Nous estimons ainsi le chiffre d'affaires annuel généré par les fournisseurs de services aux audiences à **2,2 millions d'EUR**.

¹⁸ Le coût moyen de location des salles d'audiences est d'environ 4 500 EUR (voir [Centre ICC](#) et [Centre Delos](#)). Nous comprenons qu'un coût équivalent est nécessaire pour les services annexes : la restauration, les services audiovisuels (mise en place d'audiences hybrides, matériel informatique supplémentaire etc.) et la majoration du coût lorsque les audiences se poursuivent le soir, le week-end ou lors de jours fériés.

¹⁹ Voir paragraphe 4.7 ci-dessus.

²⁰ Hypothèse d'un coût journalier de 2 000 EUR et d'une durée des audiences de 5 jours.

²¹ Hypothèse d'un coût journalier de 2 000 EUR et d'un jour de traduction pour chaque audience (pour tenir compte des audiences avec et sans besoin de traduction).

Frais de voyages (audiences)

- 4.14 Comme expliqué au paragraphe 2.11 ci-dessus, nous avons estimé le chiffre d'affaires annuel généré par les frais de voyages pour les audiences comme :
- (1) le nombre d'audiences tenues à Paris par an ; *multiplié par*
 - (2) le coût moyen des frais de voyage par audience.
- 4.15 *Premièrement*, comme expliqué au paragraphe 4.11, nous avons estimé le nombre moyen d'audiences tenues à Paris par an à 187 audiences par an.
- 4.16 *Deuxièmement*, nous avons estimé le coût moyen des frais de voyage par audience (20 000 EUR) comme :
- le nombre de personnes n'habitant pas en région parisienne présentes aux audiences (estimé à 10 personnes pour les deux parties et les arbitres) ;²²
multiplié par
 - les frais de voyage par personne n'habitant pas en région parisienne et présente aux audiences, estimés à 2 000 EUR.²³
- 4.17 Nous estimons ainsi le chiffre d'affaires annuel généré par les frais de voyage pour les audiences à **3,7 millions d'EUR**.

Frais de voyages (événements)

- 4.18 Comme expliqué au paragraphe 2.12 ci-dessus, nous avons estimé le chiffre d'affaires annuel généré par les frais de voyages pour les événements en lien avec l'arbitrage comme :
- (1) le nombre d'événements en lien avec l'arbitrage tenus à Paris par an ; *multiplié par*
 - (2) la durée moyenne des événements ; *multiplié par*
 - (3) le nombre d'étrangers participant à ces événements ; *multiplié par*
 - (4) les dépenses journalières des participants étrangers aux événements.

²² Les personnes des parties n'habitant pas en région parisienne incluent les témoins, les représentants des parties ainsi que des avocats venant d'autres bureaux mais ayant travaillé sur le dossier.

²³ 500 EUR de frais de transport et 1 500 EUR de frais de logement / restauration (hors restauration déjà incluse dans le coût des centres d'audiences (300 EUR par jour sur une durée moyenne d'audiences de 5 jours), soit 2 000 EUR au total.

- 4.19 *Premièrement*, le seul événement d'envergure internationale en lien avec l'arbitrage et tenu à Paris pour lequel nous avons pu collecter des données est la Paris Arbitration Week (« **PAW** »).²⁴
- 4.20 *Deuxièmement*, pour la PAW, nous avons retenu une durée de 5 jours, l'événement se tenant annuellement sur une semaine (lundi au vendredi).
- 4.21 *Troisièmement*, nous comprenons des organisateurs de la PAW que l'événement attire environ 2 000 étrangers.
- 4.22 *Quatrièmement*, pour les dépenses journalières des participants étrangers, nous retenons les mêmes hypothèses que pour les frais de voyages pour les audiences détaillés en note de bas de page 23 ci-dessus (300 EUR par jour de frais de logement / restauration, auxquels s'ajoutent 500 EUR de frais de transport pour toute la durée du séjour).
- 4.23 Nous estimons ainsi le chiffre d'affaires annuel généré par les frais de voyage pour les événements internationaux à **4,0 millions d'EUR**.

²⁴ Nous avons identifié d'autres événements comme la conférence annuelle de la CCI. Cependant, nous n'avons pas collecté les informations nécessaires pour l'estimation des frais de voyage liés à ces événements.